

**AVIS D'EXCLUSION D'UN MEMBRE À L'ACTION COLLECTIVE INTENTÉE PAR LA
DEMANDERESSE ROSELINE BOUDREAU c. LES DÉFENDERESSES 2M RESSOURCES
INC., 9107-3957 QUÉBEC INC., 4502175 CANADA INC. (2M Transit)
755-06-000006-193**

À L'ATTENTION DU GREFFIER DE LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT JUDICIAIRE
D'IBERVILLE :
109, rue St-Charles, RC 14
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2C2

Je soussigné (e), _____, avise le greffier de la Cour supérieure du district d'Iberville que j'exerce mon droit de m'exclure du groupe visé par l'action collective ci-haut mentionnée.

De plus, en tant que tuteur d'enfant(s) mineur(s) résidant à la même adresse, j'avise le greffier de la Cour supérieure du district d'Iberville que j'exerce le droit au nom de mon ou mes enfant(s) mineur(s) :

de s'exclure du groupe visé par l'action collective ci-haut mentionnée.

Je réside ou j'ai résidé dans le quartier Saint-Gérard de la Ville de St-Jean-sur-Richelieu à compter du 3 septembre 2016, plus particulièrement à l'adresse suivante : _____

Je comprends qu'en m'excluant de l'action :

- Je ne recevrai aucune indemnité résultant de la procédure de l'action collective;
- Je ne serai pas lié par l'action collective;
- Je conserve tout droit individuel que je pourrais avoir contre les défenderesses en lien avec l'objet de la présente action.

(signature)

Adresse : _____

LE PRÉSENT AVIS DOIT ÊTRE TRANSMIS AU GREFFE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT JUDICIAIRE D'IBERVILLE AU 109, RUE ST-CHARLES, RC 14, SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU (QUÉBEC) J3B 2C2 AU PLUS TARD LE 30^{ÈME} JOUR SUIVANT LA PUBLICATION DE L'AVIS AUX MEMBRES.

L'avis peut être transmis par :

- Courrier recommandé;
- Poste certifiée;
- Dépôt au greffe en remettant le présent formulaire au greffe du Palais de justice de Saint-Jean-sur-Richelieu, situé au 109, rue St-Charles, RC 14, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2C2.